



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

AVIS DE PROMULGATION
Règlement no.127-12

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 7 mai 2012 le règlement no 127-12, lequel décrète un emprunt de 121 600\$ et une dépense du même montant pour payer le coût des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis en lien avec la construction d'un nouveau bâtiment municipal (clac, clinique dentaire).

Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 juin 2012;

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 29 juin 2012.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 29 juin 2012.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier